

La lettre du Maire

SEPTEMBRE 2015 - N°9



LES FINANCES DES MUNICIPALITÉS EN PÉRIL

Chers administrés,

Comme vous le savez probablement, le gouvernement a décidé un plan d'économies de 50 milliards € d'ici à 2017, dont 11 milliards seront financés en réduisant les dotations des communes. Prétendre faire des économies, en ponctionnant l'argent dans le budget des communes, relève de l'escroquerie intellectuelle. Ceci se rajoute aux autres baisses des organismes de l'état, telles que l'aide à l'enfance et aux baisses conjoncturelles de recettes liées à la crise.

Pour compléter le tableau, un certain nombre de charges supplémentaires sont imposées aux communes, comme par exemple la réforme des rythmes scolaires, ou les pénalités pour insuffisance de logements sociaux de la loi SRU, ou encore le fonds de péréquation intercommunal qui impose aux communes dites riches, d'aider les plus pauvres (ou plus mal gérées).

Depuis 2009, grâce aux économies réalisées par une meilleure maîtrise de la masse salariale et des charges générales de la mairie, la commune avait retrouvé un budget équilibré, dégageant des excédents qui permettaient d'entretenir le patrimoine communal et d'investir pour améliorer le cadre de vie. (voir schéma au verso)



Les investissements lourds tels que les écoles, les stades, etc ne seront plus possibles

Depuis 2011 jusqu'à 2015 (et ça va continuer jusqu'en 2017), voici comment a évolué la situation pour La Roquette, situation qui se résume par :

MOINS DE RECETTES :

- la Dotation de Fonctionnement de l'Etat (DGF) a baissé de **193 000 €**, soit **- 26 %**
- les aides pour la petite enfance de **25 000 €**, soit **- 49 %**
- les droits de mutation ont baissé de **230 000 €**, soit **- 48 %** (situation liée à la crise de l'immobilier).

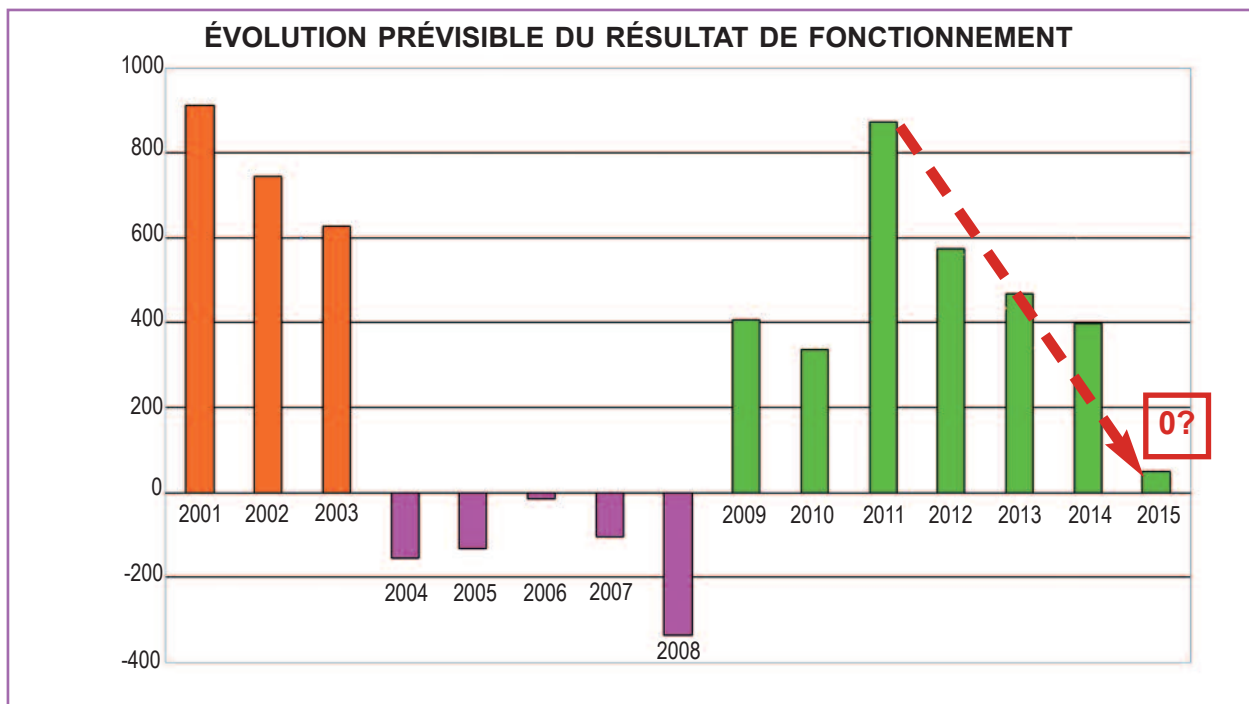
Soit 448 000 € de baisse de recettes.

PLUS DE DÉPENSES IMPOSÉES

- les Temps d'Activité Périscolaire (TAP) n'ont coûté que **90 000 €** grâce à notre choix de faire participer le tissu associatif plutôt que d'embaucher du personnel dédié.
- la pénalité SRU représente **70 000 €** (et pourrait être multipliée par 5 si aucun effort n'est constaté)
- le fonds de péréquation représente une charge de **9 000 €** (sans compter la participation payée par l'intercommunalité de 14 000 €. A noter que ce fonds est appelé à être multiplié par 5 !

Soit 169 000 € de dépenses imposées.

Ces **448 000 €** de baisse des recettes plus ces **169 000 €** de dépenses supplémentaires imposées représentent **617 000 €** de perte sèche pour les finances municipales, soit l'équivalent de **24 % des impôts payés par les Roquettans !!!**



Les communes, dont la nôtre, se trouvent le dos au mur et seront obligées de faire des choix douloureux :

- soit baisser les dépenses de fonctionnement, ce qui n'est pas facile quand l'effort a déjà été réalisé,
- soit réduire les investissements, y compris l'entretien de la commune,
- soit baisser le niveau des services offerts à la population et/ou ajuster le tarif des prestations municipales,
- soit enfin, ce qu'il faut éviter : augmenter les impôts.

NOS COMMUNES SONT EN DANGER :

- les services qu'elles vous offrent sont en danger : écoles, cantines, périscolaire, CCAS, crèches, transports, collecte des déchets, équipements sportifs, culturels...
- leur modernisation et leur entretien même est en danger,
- votre qualité de vie est en danger,
- le lien social qui nous unit est en danger.
- faute d'investissement l'emploi est en danger.

C'est pour cela que je m'adresse directement à vous pour agir dès maintenant.

L'association des Maires de France organise une journée d'actions le **samedi 19 septembre** pour envoyer un message fort au gouvernement.

Les élus manifesteront à **11 heures devant la mairie** et j'invite la population à participer à cette manifestation et à signer massivement la pétition disponible dans chaque quartier (voir liste).

Ne nous résignons pas, mobilisons nous pour préserver notre qualité de vie.

André Roatta, maire

Signez la pétition !

Avant le 30 septembre, chez les commerçants que nous remercions :

- **Pont d'Avril** : Station AGIP
- **Dandon** : Boulangerie «Les P'tites miettes» et «Mariane coiffure»
- **St Jean** : Boulangeries «Fournil St Jean» et «Pains et gourmandises»
- **Village** : Boulangerie du Village et «Céline coiffure»
- **CC Intermarché** : Cordonnerie
- **Bâtiments publics** : Médiathèque, Police Municipale, Mairie (accueil)

